

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD153

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CD|94 de M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Compléter la première phrase par les mots :

« ainsi que les demandes de titres miniers en cours d'instruction par l'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les informations mises en ligne sur le site du ministère ne doivent pas seulement comprendre les permis et concessions délivrés, mais également les demandes (de prolongation ou d'octroi de concession) en cours d'instruction.